



MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

N°2017- 08 : ECHANGE AVEC LE LYCEE DE TREVISE

Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP)

Marché public passé selon une procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016)

POUVOIR ADJUDICATEUR : M. Thierry CLAISSE

Proviseur du Lycée Henri Wallon
16, place de la république BP 435
59322 VALENCIENNES CEDEX
Intendant.0590221v@ac-lille.fr

Tel : 03 27 19 30 68

Fax : 03 27 19 30 41

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Agent Comptable du Lycée Wallon

ARTICLE 1^{er} : Objet du marché /délai de validité des offres

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un échange avec le lycée de Trévise dont l'effectif prévisionnel est de 50 élèves et 4 accompagnateurs (durant la semaine d'accueil des italiens) et de 25 élèves et 2 accompagnateurs (semaine en Italie).

Le nombre des élèves est susceptible d'évoluer.

Les prestations décrites dans l'annexe technique du CCATP faisant l'objet de la présente consultation devront être conformes aux normes françaises homologuées.

Les offres devront être présentées en tenant compte de l'effectif et des dates prévisionnels du voyage.

La date limite de validité des offres est fixée au 30 novembre 2017.

Jusqu'à cette date, les candidats sont tenus de respecter les tarifs présentés dans leur offre (sauf révision du prix du transport aérien dans les conditions prévues à l'article 6-3 du présent CCATP).

ARTICLE 2 : Forme du marché :

Le présent marché est un marché à procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, comportant un lot unique.

ARTICLE 3 : Durée du marché/ date d'exécution du marché :

Le marché prend effet à la date de notification au titulaire du marché de l'acceptation de son offre et prend fin lorsque toutes les obligations contractuelles des deux parties ont été accomplies.

ARTICLE 4 : Pièces constitutives du marché

4-1 : Les pièces générales du présent marché sont énumérées ci-dessous :

- Le décret 2016-360 du 25 mars 2016

4-2 Les pièces particulières du présent marché sont composées des documents suivants :

-Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières intégrant le règlement de consultation, à accepter sans modifications, ni réserves, et ses annexes techniques et financières.

- L'offre technique et financière du candidat.

En cas de discordance entre elles, les pièces constitutives du marché prévalent l'une sur l'autre dans l'ordre ci-dessus énuméré.

ARTICLE 5 : Définition des prestations et caractéristiques techniques

Les prestations comprennent :

1-Semaine d'accueil des italiens (du 11 au 18 avril 2018 susceptible de modification)

Le trajet en bus aller/retour entre l'aéroport de Bruxelles/Charleroi et Valenciennes, les déplacements en bus et le coût des visites et les éventuelles options prévus dans l'annexe technique ci-jointe ainsi que tous les autres frais divers (péages, parkings, hébergement et restauration du chauffeur...).

2- Semaine en Italie des élèves du lycée (du 8/9 au 15/16 mai 2018, susceptible de modification)

Le vol aller/retour entre l'aéroport de Bruxelles/Charleroi et l'aéroport de TREVISE et la navette aller/retour entre l'aéroport et le lycée Wallon, les différentes assurances figurant dans l'annexe technique.

L'offre doit comprendre toutes les prestations prévues figurant à l'annexe technique du présent CCATP. Le candidat présentera un mémoire technique dans lequel il apportera la preuve de son savoir faire, de ses capacités et de ses compétences.

Le candidat s'engage en outre à décrire avec précision les conditions de mise en œuvre des différentes assurances demandées par le pouvoir adjudicateur.

Le candidat devra mentionner la liste des sous traitants habituels avec lesquels il travaille et éventuellement leurs qualifications requises, les moyens de communication et d'information aux familles.

Le candidat retenu devra obligatoirement produire les agréments du Ministère du Tourisme et habilitations à vendre des voyages à un public scolaire, avant la signature du contrat.

Le nombre de visites prévues dans le planning initial du voyage est susceptible d'évoluer. Le pouvoir adjudicateur s'engage à confirmer, par courrier simple, au titulaire du marché, le planning définitif des visites et sorties avant le 15 décembre 2017.

ARTICLE 6 : Conditions financières

6-1 Contenu du prix

Les prix des prestations objet du marché correspondent aux prestations précitées à l'article 5 du présent CCATP.

Les prix seront donnés hors taxe et TVA incluse

6-2 Forme et détermination du prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de signature de l'acte d'engagement par le soumissionnaire.

La présente offre doit être présentée compte tenu des dates du voyage et de l'effectif prévisionnel indiqués à l'article 1.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à transmettre la liste définitive des participants au voyage au plus tard le 1^{er} mars 2018.

Par ailleurs, le candidat devra préciser le coût de chaque visite pour l'ensemble du groupe (semaine d'accueil des italiens).

De plus, le coût de chaque prestation demandée en option (deux journées de visite supplémentaires, durant la semaine des italiens, décrites dans l'annexe technique) devra être indiqué séparément du prix de l'offre de base.

Les prix sont exprimés en euros réputés et doivent comprendre toutes charges fiscales, parafiscales frappant la prestation.

Sont également compris dans les frais :

- L'assurance rapatriement (semaine en Italie)
- l'assurance annulation de groupe (semaine en Italie)
- l'assurance individuelle d'annulation et responsabilité civile pour les élèves (semaine en Italie)
- l'assurance vol et perte de bagages (semaine en Italie)
- la réservation gratuite des visites
- un numéro d'appel d'urgence et d'assistance 24h/24 (semaine en Italie)
- Les frais de péage et de parking

6-3 Révision des prix

Les prix sont fixés sous réserve de changements d'effectifs, de dates ou de changement de programmation dans le planning des visites et sorties.

Les prix sont partiellement actualisables.

Toutefois, l'actualisation du prix total est possible uniquement en cas d'évolution du coût lié au transport aérien, après le dépôt de l'offre par le titulaire.

Toute révision de prix pour un autre motif sera refusée par le pouvoir adjudicateur.

Par ailleurs, toute augmentation du prix fera l'objet de la part du titulaire, de la remise de documents justifiant cette hausse. Dans le cas contraire, la révision du prix sera refusée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'augmentation du prix du voyage (dans sa totalité) de plus de 10%, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'annuler la procédure en cours, avant la signature du contrat, sans indemnité pour le prestataire retenu.

En cas de variation du prix du transport à la baisse, le titulaire du marché s'engage à répercuter cette baisse sur le prix final du voyage.

6-4 Résiliation du contrat

En cas d'annulation de l'échange avec le lycée italien de Treviso (effectif insuffisant, désistement...), le pouvoir adjudicateur a la possibilité de résilier le contrat conclu avec le titulaire du marché.

Dans ce cas, le titulaire peut être indemnisé, uniquement pour les dépenses engagées pour lesquelles il ne peut bénéficier d'un remboursement. Le titulaire devra alors apporter les pièces justificatives à l'appui de sa demande d'indemnisation. Toute demande d'indemnisation pour un autre motif sera rejetée.

6-5 –Présentation des demandes de paiement

Le titulaire émettra une facture rédigée en langue française.

La facture sera adressée par courrier simple à l'adresse suivante :

Lycée Henri Wallon
Service intendance
16 place de la république
BP 435
59322 VALENCIENNES CEDEX

Chaque facture porte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du créancier
- Numéro de son compte bancaire ou postal, tel qu'il sera précisé dans l'acte d'engagement (ATTR1)
- Numéro du Marché
- Le montant et le taux de la TVA
- Le prix total toutes taxes des prestations exécutées
- La date de la facture.

ARTICLE 7 : Modalités de paiement

7-1- La facture sera réglée par virement bancaire (mandat administratif)

7-2- Le délai global de paiement est de 30 jours. Ce délai débute à compter de la date de réception de la facture ou de l'exécution du service si elle est postérieure et s'achève à la date de remise du moyen de paiement par l'Agent Comptable dans le circuit « interbancaire ».

7-3- - Les acomptes sont autorisés. Le candidat s'engage également à communiquer au pouvoir adjudicateur un échéancier en vue de la gestion des acomptes pour la perception des participations des familles.

ARTICLE 8 : Analyse des offres

Après ouverture des plis contenant les offres, le pouvoir adjudicateur étudie chacune d'elles. Il peut demander des précisions sur les prix et le contenu précis des prestations proposées si cela lui paraît nécessaire. Le candidat dispose de 48 heures pour répondre à cette demande.

Après échange d'informations autour de l'offre, il peut y avoir négociation. Afin de ne pas rompre l'égalité de traitement des candidats, celle-ci ne doit pas avoir pour but de s'écarter du présent CCATP et des prestations demandées dans l'annexe technique.

ARTICLE 9 : Variantes

Les candidats devront répondre à l'offre de base, telle qu'elle est présentée dans l'annexe technique du présent CCATP.

Les soumissionnaires peuvent, en plus de l'offre de base, présenter des variantes au recensement des besoins réalisées par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 10 : Litiges

10-1 En cas de litige, seul le droit français est applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents.

10-2 Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

ARTICLE 11: Modalités d'organisation de la consultation

Le présent marché fait l'objet d'une publication sur le site AJI-Gestion pour l'éducation : www.aji-france.com

ARTICLE 12 : Critères de jugement des offres

- 1) Prix : 60%
- 2) Valeur technique de l'offre (capacité à répondre au plus près au projet pédagogique défini dans l'annexe technique) et conditions de mise en œuvre des assurances annulation : 40%

ARTICLE 15 : Modalités de présentation des dossiers de candidature

Les candidats produiront un dossier, complet, comprenant les pièces suivantes, dûment datées et signées, rédigées en langue française :

1-Le mémoire technique de présentation de l'offre : ce mémoire devra répondre à l'intégralité des besoins exprimés par l'établissement dans l'annexe technique du présent CCATP.

Le candidat devra compléter l'annexe financière, joint au présent CCATP.

2-Le présent cahier des clauses administratives et techniques particulières et son annexe technique datés et signés.

3- les documents à l'appui de la candidature, prévus à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 (le libre choix est donné au candidat) :

- Soit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et les documents DC1et DC2, figurant dans le dossier de consultation, complétés.
- Soit le Document Unique de Marché Européen (DUME), figurant dans le dossier de consultation.

ARTICLE 16: Remise des dossiers de candidature

Les candidats ont la possibilité de transmettre leur dossier sur support papier ou par voie électronique.

16-1-Transmission des dossiers de candidature sur support papier

Les candidats qui optent pour ce moyen de transmission, devront respecter les dispositions suivantes :

L'enveloppe extérieure portera la mention :

« nom du candidat	NE PAS OUVRIR
	(2017-08: ECHANGE LYCEE DE TREVISE)
	Lycée Henri Wallon Service Intendance (marché 2017/08) 16, place de la république BP 435 59322 VALENCIENNES CEDEX

Ce pli devra être remis contre récépissé ou par pli recommandé avec accusé de réception postal et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures à savoir le :

- **Le vendredi 15 septembre 2017 à 15 heures**

L'enveloppe contenant l'offre du candidat et le mémoire technique comportera les mentions suivantes :

« nom du candidat »

Enveloppe 1

(Marché 2017-08 Echange lycée de TREVISE) offre du candidat et mémoire technique

L'enveloppe contenant les autres documents à l'appui de la candidature et le CCATP signé (documents demandés au point 2 et 3 de l'article 15 du présent CCATP) comportera les mentions suivantes :

Enveloppe 2

(Marché 2017-08 Echange lycée de TREVISE) documents à l'appui de la candidature/CCATP signé

16-2-Transmission des dossiers de candidature par voie électronique

En application des dispositions de l'article 2 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, les candidats ont désormais la possibilité de transmettre leur dossier, par voie électronique à l'adresse suivante :

intendant.0590221v@ac-lille.fr

Les dossiers transmis par voie électronique doivent inclure l'ensemble des documents énumérés à l'article 15 du présent CCATP.

Les dossiers, adressés par voie électronique, doivent être transmis avant le 15 septembre à 15 heures.

Valenciennes, le 18 juillet 2017

Le pouvoir adjudicateur

Thierry CLAISSE



Lycée Henri WALLON
0590221 V
16, Place de la République
B.P. 435
59322 VALENCIENNES CEDEX



16, place de la République
BP 435
59322 Valenciennes Cedex

Tél. : 03 27 19 30 40

Fax : 03 27 29 28 62

intendant.0590221v@ac-lille.fr

<http://www.lyceewallon.net>

Dossier suivi par

Ludovic Gernez

Adjoint Gestionnaire

Tél. : 03 27 19 30 68

Fax : 03 27 19 30 41

Marché 2017/ 08 Annexe technique : Echange avec lycée de TREVISE

Dépositaire

Etablissement : Lycée Henri Wallon - Valenciennes
M. Thierry
Pouvoir adjudicateur : CLASSE - Proviseur
M. GERNEZ M MENDICINO-
Contact : Gestionnaire Enseignant

Description de l'offre

Forme du marché Marché à Procédure Adaptée-

Objet du marché Echange avec le lycée de Treviso

Dates prévisionnelles du voyage

Accueil des italiens

Déplacement en Italie

Mode d'hébergement souhaitée

Hébergement dans les familles des correspondants -pas d'hébergement à prévoir

PROGRAMME :

A/ Accueil des italiens (sous réserve de modification compte tenu du calendrier scolaire)

Dates prévisionnelles du 11 au 18 avril 2018

Nombre d'élèves (prévisionnel) 25 correspondants italiens +25 élèves du lycée Wallon au maximum

Nombres d'accompagnateurs 2 enseignants italiens
+2 enseignants du lycée Wallon
Accueil des espagnols

Date		horaires	Repas	Trajet	visite
11/04/2018				Navette Aéroport de Charleroi Bruxelles Sud - Wallon	
1er journée date définie ultérieurement	matin				
	midi				
	après-midi			Déplacemen aller/retour en bus entre Wallers et le lycée wallon	Visite du site minier de Wallers Arenberg
	soir				
2ème journée date définie ultérieurement	matin	a déterminer		Trajet aller ertour en bus entre le lycée et les lieux des visites	visite du musée de la Piscine à Roubaix
	midi		A la charge des familles	retour vers Lille	
	après-midi				Visite libre du centre ville de Lille
	soir			retour au lycée à 17h30 au plus tard	
18/04/2018				Navette Wallon - aéroport de Charleroi Bruxelles Sud vol	

B/ déplacement en Italie (sous réserve de modifications compte tenu du calendrier scolaire)

Dates prévisionnelles du voyage	du 8 /9 au 15/16 mai 2018
Nombre d'élèves (prévisionnel)	25
Nombres d'accompagnateurs	2

Déplacement des élèves du lycée Wallon

Date		heures XXhXX à XXhXX	Repas	Trajet	visite
08 ou 9 mai 2018	matin			navette du lycée Wallon-Valenciennes vers aéroport Bruxelles	
	midi			vol pour l'aéroport de Treviso 2 accompagnateurs 25 élèves	
	après-midi	Horaire selon vol choisi			
	soir				
15 ou 16 mai 2018	matin			vol de l'aéroport de Treviso vers l'aéroport de Bruxelles	
	midi			navette de l'aéroport d'arrivée pour le lycée Wallon-Valenciennes 2 accompagnateurs 25 élèves	
	après-midi	Horaire selon vol choisi			
	soir				

prestations demandées en option	
semaine d'accueil des italiens	journée à la carrière Wallington d'Arras (bus+prix des visites)
semaine d'accueil des italiens	journée à la Coupole d'Helfaut à Wizernes (bus+prix des visites)

Souscription de l'option annulation groupe	OUI
Souscription à l'option assurance annulation individuelle élève et responsabilité civile	OUI
Souscription de l'assurance rapatriement	OUI
Souscription de l'assurance vol/perle bagages	OUI

PRESENTATION DES OFFRES

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant :
un devis quantitatif détaillé
un programme détaillé avec horaires

TRANSMISSION DES OFFRES

Les offres sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : intendant.0590221v@ac-lille.fr ou par courrier avec accusé de réception à l'attention du gestionnaire par voie postale à l'adresse du lycée.

Valenciennes, le 18/07/2017

Thierry CLAISSE
Proviseur du lycée Wallon



16, place de la République-BP 435-59322 Valenciennes Cedex-Tél: 03 2719 30 40 -Fax: 03 27 29 28 62-Mail : ce.0590221v@ac-lille.fr

Lycée Henri WALLON
0590221 V
16, Place de la République
B.P. 435
59322 VALENCIENNES CEDEX



**ANNEXE FINANCIERE MARCHÉ 2017-08 ECHANGE LINGUISTIQUE AVEC LE LYCEE DE
TREVISE
(Cf annexe technique du CCATP pour le programme du voyage)**

50 élèves/ 4 accompagnateurs (semaine accueil des Italiens)

25 élèves/ 2 Accompagnateurs (déplacement en Italie).

Prestations incluses	Descriptif prestation	prix/ participant	Prix pour l'ensemble du groupe
transport			
Programme des sorties et visites			
Assurances			
Options éventuelles figurant dans l'annexe technique du CCATP			
Autres prestations diverses			

MONTANT GLOBAL DU MARCHÉ

Prix HT :

TVA (%) :

Prix TTC :

Prix TTC (en toutes lettres) :